



## Déclaration liminaire CSA SPIP 56

Madame la Présidente,

Nous voici réunis pour un nouveau CSA.

Ce nouveau CSA se déroule alors que depuis un an et demi les attaques sont multiples envers le SPIP et sont réalisées à tous et par tous les échelons de l'Administration. **Entre un Ministre de la Justice omnipotent et une Administration qui a le doigt sur la couture, seul les agent.es de terrain et les syndicats combatifs permettent à la filière IP de garder le cap.**

Alors que le pays est en émoi suite au drame de Lyhanna, et qu'est révélée au grand jour l'embolie de la Justice ; **les réponses démagogiques de notre Ministre ne sont toujours pas à la hauteur.** Après la commande d'une étude de toutes les plaintes accumulées ces dernières années auprès des Parquets ce sont maintenant les SPIP qui doivent justifier de leur activité auprès des Auteurs d'infraction sexuels envers les mineurs. Une nouvelle réponse médiatique et populiste bien éloignée des contraintes de terrains.

**Les personnels sont excédés par ces exigences sans cesse croissantes en matière de rendus-compte sans moyens supplémentaires voire avec des baisses en ressources humaines comme c'est le cas sur le Morbihan !**

La Direction évoque les RIE quand les agents peinent à simplement disposer de bureaux d'entretien et quand le nombre de suivis est au-dessus des effectifs recommandés par les organigrammes de référence et par les règles pénitentiaires européennes.

Concernant spécifiquement les AICS, tou.te.s les agent.es du SPIP, comme le reste de la société, aimeraient une prise en charge optimale. Elles.Ils demandent à être sécurisé.es sur la prise en charge des profils sensibles mais les moyens de base ne sont même pas assurés (absence de médecin coordonnateurs, difficultés RH dans les CMP et le secteur hospitalier, absence de PE adaptés, structures d'hébergement insuffisantes, locaux professionnels inadaptés...).

**Penser que des RIE systématiques compenseront ces difficultés paraît bien éloigné de la réalité.**

Les personnels n'en peuvent plus des remises en cause récurrentes de leur professionnalisme avec par exemple la volonté de contrôler, vérifier voire passer outre leurs avis en CAP au mépris des instructions données. Les seules notes en vigueur sont la note DAP du 15 septembre 2020 et celle déclinée par la DISP de Rennes du 19 novembre 2020.

Vous l'avez compris, pendant que le Ministère répond démagogiquement à la pression médiatique, dans les préoccupations quotidiennes des agents, rien ne change, la situation empire et cela est insupportable.

**La CGT SPIP 56 espère que ce CSA permettra enfin, par nos échanges sur le régime dégradé, sur les Engagements Locaux de Services, de déboucher cette fois-ci sur autre chose de votre part que des directives qui consistent en réalité à faire pareil ou plus avec moins. Les Agent.es sont en attente de consignes et d'orientations claires de votre part.**

**Aujourd'hui comme demain, la CGT SPIP 56 restera attentive aux intérêts des agent.es et de la filière dans le respect des valeurs progressistes qu'elle a toujours défendues.**

*Le 16 juin 2026 à Lorient*